



# Dossier de consultation

## Formation des gestionnaires de camping et mise en place d'une information préventive à destination des campeurs

### 1. Contexte de la consultation

Les terrains de campings sont des zones particulières à plus d'un aspect. Ces dernières années, la demande est devenue telle que le camping est la première forme d'hébergement touristique marchand en France. Cette augmentation a créé une réelle dynamique amenant les professionnels à toujours améliorer la qualité d'hébergement, les services afin de répondre aux attentes d'une clientèle toujours plus exigeante en termes de confort, de loisirs mais également de sécurité.

Du point de vue de la sécurité, les campings sont des zones particulières, d'autant plus en zone de montagne. Ils sont généralement situés en bordures de cours d'eau, dans des forêts, à flanc de montagne, dans des secteurs pouvant être concernés par plusieurs types d'aléas. Les personnes qui fréquentent cette hôtellerie de pleine nature ne sont généralement pas habituées aux conditions et risques spécifiques aux secteurs de montagne et participent à l'augmentation de la vulnérabilité des communes en période touristique. Enfin, la diversité des hébergements présents sur ces terrains (tente, caravane, camping-car, mobil-home, habitation légère de loisir, etc.) engendre d'autres difficultés dans la prise en compte globale en cas de survenue d'un événement.

**La totalité des campings compris dans le bassin versant du Guil sont situés sur des communes couvertes par des plans de prévention des risques naturels (PPRN). Ils sont donc soumis à un cahier de prescriptions de sécurité (CPS) qui porte à la fois sur le risque rencontré sur le terrain, l'information, l'alerte et l'évacuation.**

Concernant les prescriptions en matière d'information, elles prévoient la remise à chaque occupant, dès son arrivée, d'un document relatif aux consignes de sécurité et aux mesures de sauvegarde, l'affichage des informations et des consignes selon un modèle homologué ainsi que la mise à disposition des occupants d'un exemplaire du CPS.

Pour leur réalisation ainsi que leur contrôle, l'ensemble des services de l'Etat mais aussi ceux en charge de la sécurité (SDIS, ...) aident les gestionnaires et propriétaires de camping dans la

démarche.

Il a cependant été constaté **de réels manquements sur les questions d'informations préventives** à cause d'une certaine frilosité de certains propriétaires et gestionnaires ou d'un manque d'intérêt pour une communication sur les risques naturels.

Or, on sait grâce aux nombreux retours d'expériences post-événements que cette information préventive est essentielle pour la bonne mise en œuvre d'une gestion de crise (évacuation, confinement, etc.).

**Le but de cette action sera donc bien dans un premier temps de montrer aux gestionnaires et propriétaires de campings toute l'importance de réaliser cette information auprès des campeurs** en leur montrant que ce n'est pas qu'une obligation réglementaire mais bien une réelle force qui leur permettra en cas de survenue d'un événement d'être efficace.

Il sera proposé à ces acteurs de co-construire **les outils de communication qui seront distribués**, d'une part pour que les supports mis en place soient acceptés par ces gestionnaires et donc qu'ils les utilisent, d'autre part pour fournir aux campeurs du territoire une information correcte, compréhensible et adaptée aux spécificités des sites.

Cette action s'inscrit dans deux programmes :

1/ Le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Guil

Le Parc naturel régional du Queyras a d'abord porté l'animation d'un PAPI dit « d'intention » sur 2014-2016 constitué uniquement d'études. En tant que maître d'ouvrage des études à l'échelle du bassin versant du Guil, il a réalisé le dossier de candidature à l'appel à projet d'un PAPI « complet » pour programmer des travaux sur la gestion et la prévention du risque inondation. Le territoire a été labellisé par la commission mixte d'inondation en décembre 2017. La convention PAPI complet a été signée par l'ensemble des partenaires en 2019. Le PNR du Queyras porte cette étude dans l'axe 1 du PAPI « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ».

2/ Le programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (POIA FEDER) sur la thématique de la « Gestion intégrée des risques naturels ».

Le Parc naturel régional du Queyras propose des actions complémentaires aux actions réglementaires dans un esprit « GIRN », ", c'est-à-dire adaptées aux spécificités territoriales dont la finalité est d'aboutir à des nouveaux outils d'aide à la décision, à des nouveaux outils de gestion de crise et à des nouvelles façons de communiquer sur les risques, dans une approche multi-risques.

## 2. Objet de la consultation

La première partie de ce travail consistera à faire un point avec l'ensemble des gestionnaires et propriétaires de camping pour connaître les outils d'information préventive qu'ils ont déjà mis en place ainsi que leur efficacité. Cette phase de recueil permettra également de voir quels sont les ressentis de ces acteurs et leurs réelles peurs quant à la réalisation de ce type d'action.

Par la suite, des gestionnaires volontaires seront réunis en groupe de travail pour co-construire des outils de communication à destination des campeurs.

Il sera demandé au prestataire d'intégrer la réflexion en cours sur les repères de crues conduite par le Parc et l'étude historique sur les crues.

### 3. Zone d'étude

Les 12 communes du **bassin versant du Guil**.

### 4. Suivi et relation avec le pouvoir adjudicateur

Le PNR du Queyras est maitre d'ouvrage de cette prestation.

Cette action sera menée en concertation étroite avec les acteurs des deux programmes cités : PAPI Guil et FEDER POIA GIRN.

### 5. Durée, réunions et délais de la prestation

La réalisation de la prestation est prévue sur **2 ans avec un démarrage de l'action en août 2020**. Un travail important d'animation est demandé pour mobiliser les gestionnaires et propriétaires de campings dans cette démarche.

Ces délais comprennent les délais de validation que le prestataire devra prendre en compte pour organiser son calendrier prévisionnel et les échanges avec les élus du territoire et les nombreux partenaires.

**Deux comités techniques** seront organisés, auxquels le prestataire devra participer :

- lancement de l'étude ;
- restitution et validation.

Le prestataire devra également prévoir dans son offre la présentation des résultats de l'étude à **une réunion du comité de pilotage du PAPI**, en présence des élus du territoire.

### 6. Livrables attendus et format des rendus

Les livrables attendus sont :

- un état des lieux
- les actions de sensibilisation auprès des gestionnaires
- les comptes rendus et supports des réunions du groupe de travail (en précisant les taux de participation)
- les outils de communication à destination des campeurs.

Les rapports seront envoyés en 3 exemplaires papier et également remis en version numérique au maitre d'ouvrage.

### 7. Consultation et critère de sélection du candidat

La date limite de réception des devis est fixée **le 30/07/2020 à 17h**. Il est demandé une note méthodologique succincte en complément du devis. Les offres sont à envoyer à l'adresse mail suivante : [b.charnay@pnr-queyras.fr](mailto:b.charnay@pnr-queyras.fr) et [pnrq@pnr-queyras.fr](mailto:pnrq@pnr-queyras.fr)

Les critères de choix de l'offre sont les suivants :

- Compétences du candidat en rapport avec le sujet et connaissance du territoire (35%)
- Qualité de la proposition technique et du contenu de la méthodologie proposée pour le déroulement de la mission (35%)
- Montant de l'offre (30%)

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

CHARNAY Bérengère

Chargée de mission Eau et Risques Naturels

04 92 46 88 89 (ligne directe)

04 92 46 88 20 (standard)

[b.charnay@pnr-queyras.fr](mailto:b.charnay@pnr-queyras.fr)